



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 6 avril 2023 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Lucie ANTHOINE, Yves BARTHALAÏS, Anouck SARTON, Anne-Marie POJER, Thomas BETH, Eric LIONS (arrivée 19h16)

Membres excusés : Patrick RANOCCHI pouvoir à Xavier LONG Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Véronique GENSUL

Membres absents : Didier NICARD

Secrétaire de séance : Anne-Marie POJER

ORDRE DU JOUR :

- 16- Subventions aux associations 2023
- 17- Occupation du domaine public - redevance terrasse 2023
- 18- Tarifs marché estival 2023
- 19- Tarif branchement électricité camion pizza tarif 2023
- 20- Tarifs médiathèque 2023
- 21- Taux des taxes 2023
- 22- Budgets primitifs 2023
- 23- Plan de financement Falaise St Etienne
- 24- Plan de financement Rénovation Ecole
- 25- Plan de financement Rénovation énergétique école
- 26- Vente de coupe de bois façonné
- 27- Convention PNE
- 28- Installation caméra vidéosurveillance
- 29- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22/03/2023 adopté à l'unanimité soit 11 voix.

16- Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année de répartir le montant des subventions de fonctionnement de l'année 2023.

Il laisse la parole à M. Long, adjoint aux finances qui rappelle les subventions accordées au titre de l'année 2022. La commission finances réunie le 29/03/2023 a étudié les différentes demandes. Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

17- Occupation du domaine public - redevance terrasse 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public sur les terrasses.

La tarification requise les années précédentes était de 4 € le m² et la commission finances propose d'augmenter le tarif à 5€ en 2023.

Le maire précise qu'il faudra recalculer la surface des différentes terrasses. Les commerces devant la régler sont le Bar des Alpes, l'Épicerie des Lys, le restaurant La Forge et le camion pizza.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

18- Tarifs marché estival 2023

Monsieur le Maire rappelle que les dates d'ouverture du marché estival sont du mardi 20 juin au mardi 5 septembre 2023.

La commission finances a proposé d'augmenter le tarif pour l'emplacement sur le marché. Il est rappelé que ce montant n'est dû qu'une fois dans l'été.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

19- Tarif branchement électricité camion pizza tarif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le camion à pizza les Deux Vallées occupe la place du village de mai à septembre. Chaque année, il doit s'acquitter du raccordement électrique d'un montant forfaitaire pour la saison en cours. Ce tarif est augmenté pour 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

20- Tarifs médiathèque 2023

Cette délibération annule et remplace le délibération prise lors du conseil municipal du 09/12/2022.

L'élu en charge de la médiathèque explique que suite à un échange avec le personnel il est judicieux de modifier le tarif de la carte département car étant en réseau avec la CCSP, le tarif proposé était un des plus élevé.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

21- Taux des taxes 2023

Arrivée Eric Lions 19h13.

L'adjoint rappelle que le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,44 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 95,64 %

Il précise que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. La commission finances a proposé de reprendre le taux de 2019 sans l'augmenter.

Un élu a proposé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation afin de taxer les résidences secondaires et les propriétaires de logements vacants afin de collecter plus de recette. Mais le conseil ne souhaite pas l'augmenter.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

22- Budgets primitifs 2023

L'adjoint aux finances présente le budget primitif principal pour l'année 2023.

Les programmes d'investissement sont variés.

Pour les cabanes pastorales la commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Feader et espère avoir les subventions pour faire les travaux en 2023.

La réfection des routes forestières continue sur la route de l'Éyrette et la protection dans le rabioux au niveau du Pont de la serre.

Les dépenses inscrites à l'école concernent l'extension pour la classe supplémentaire et des travaux de rénovation énergétique partiels. L'achat d'un tractopelle cette année est prévu ainsi qu'une parcelle de terrain pour agrandir le parking sous la forge.

Concernant le patrimoine il s'agit de la réparation de la toiture de l'église St Marcellin et la restauration du petit patrimoine (3 chapelles) où des subventions sont acquises.

Les travaux concernant la protection des chutes de blocs du hameau de St Etienne sont inscrits avec une subvention du fonds Barnier acquise et une demande complémentaire au fonds vert a été faite.

Un emprunt est inscrit pour les divers programmes d'investissement 2023 et l'autre emprunt concerne l'apport au GIE pour la construction de la microcentrale.

La présentation des dépenses de fonctionnement ne montre rien de particulier cette année, les montants annoncés sont un peu augmentés par rapport aux années précédentes. Mais le bon résultat de fonctionnement reporté permet de transférer des recettes en investissement.

Vote du budget principal 2023 : délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

Vote du budget annexe camping 2023 : délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

23- Plan de financement Falaise St Etienne

Suite au rapport d'études, remis par le service RTM 05, sur le risque de chutes de blocs sur le hameau de St Etienne, des travaux doivent être menés pour sécuriser le hameau.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 47 424 € HT (travaux, dossiers réglementaires et maîtrise d'œuvre).

Ces travaux peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier ») à hauteur de 50% (subvention acquise) ainsi que du Fonds vert dans l'axe 2 « Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents »
Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

24- Plan de financement Rénovation Ecole

Cette délibération est présentée afin de demander une subvention auprès du fonds vert axe 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».
La subvention DSIL sur l'ensemble du projet est déjà acquise.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

25- Plan de financement Rénovation énergétique école

Délibération concernant la demande de subvention au fonds vert axe 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » qui concerne la seconde partie des travaux de rénovation énergétique à l'école du Rabioux.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

26- Vente de coupe de bois façonné

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 47 de la forêt communale pour un volume estimé de 650 m3. Il s'agit d'une coupe inscrite à l'état d'assiette 2022.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

27- Convention PNE

Monsieur le Maire expose le projet de convention avec le Parc national des Ecrins.
En tant que propriétaire de l'église Saint Irénée de Châteauroux-les-Alpes, la Commune s'engage à protéger l'habitat de reproduction de la population de Grands murins (*Myotis myotis*) et Petits murins (*Myotis blythi*) figurant à la liste des espèces protégées, habitat situé dans les combles de la nef du clocher de son église et à faciliter la mise en œuvre du projet mené par le PNE.
Un élu précise que d'un point de vue pédagogique c'est très intéressant.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

28- Installation caméra vidéosurveillance

Monsieur le Maire expose les problèmes liés au vandalisme au sein de la commune ainsi que d'autres problèmes récurrents affectant l'espace public.
Considérant qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics ;
Le Maire propose l'installation de caméras de video-surveillance dans le centre du village et d'engager les démarches nécessaires à cet effet.
Un élu précise qu'un rendez-vous a été pris a été pris avec une entreprise la semaine suivante.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

29- Questions diverses

➤ Le maire présente son entretien avec la Poste l'après-midi même. La poste doit à la commune une ouverture de 12h par semaine mais le nombre de passage d'utilisateurs n'est pas assez élevé. Il est proposé à la commune la mise en place d'une agence postale. De plus ils ont des difficultés à recruter du personnel. Les élus souhaitent conserver la poste sur la commune.

➤ Lundi 10 avril est le jour de la fête du hameau de St Etienne, le maire demande si des élus sont disponibles pour aller servir l'apéritif aux habitants après la messe qui a lieu à 10h30.

➤ Il faut renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales car ils sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans. Les mêmes élus sont proposés pour cette commission.

➤ Une adjointe a assisté à la réunion au Parc des Ecrins pour faire un point sur l'accueil du public au sein de la Maison du Parc /Bureau d'Information touristique. Elle précise qu'il faudrait que la ruelle des Granges soit nettoyée car elle est très souvent pleines de crottes de chiens ; elle propose d'installer un distributeur de sachets.

De plus, il faudrait revoir la signalétique pour la route de la Cascade car c'est ce qui est très demandé.

Un élu signale qu'un travail avait commencé sur la signalétique dans le village mais qu'il faudrait le continuer.

- Le Maire pose la question pour l'évènement des 50 ans du Parc, fait-on quelque chose. Un élu précise que si l'on veut un financement il faut présenter un projet avant le 30 avril.
- Une élue précise qu'il y a un problème avec l'adressage, un panneau de nom de rues serait à déplacer.
- L'adjointe expose que le SIVU des Loulous souhaiteraient que les parents de l'école récupèrent leurs enfants à l'heure, la fin de la garderie est à 18h30. Il y a un nouveau règlement qui précise que tout dépassement soit facturé. Une information sera transmise aux parents de l'école.
- Une élue explique qu'elle a eu RDV avec le SMICTOM, des points de collecte de bio-déchets vont être mis en place sur la commune (soit en composteur collectif, soit en colonne aérienne).
- Un élu pose la question de l'opération « Nettoyons le Sud » qui a lieu le 15 avril prochain. Suite au conseil municipal de fin d'année la mairie s'est inscrite en ligne sur le formulaire proposée mais n'a jamais reçu de réponse, ni de retour de la Région.
- Un élu demande où en est le projet de microcentrale/aspersion. Un élu répond que les 2 projets sont liés. Le 1^{er} appel d'offres concernant l'aspersion était infructueux, le 2nd qui a été reçu fin mars est en bonne voie et les prix plus intéressants. Concernant la microcentrale le permis de construire et tous les documents nécessaires sont déposés. Une réunion sera faite en temps voulu auprès du conseil municipal et de la population.
- Un élu explique qu'il s'est rendu au hameau de St Alban et qu'il a relancé la DIRMED sur le projet d'aménagement du carrefour. Mais la DIRMED n'a pas de réponses de la Région sur ce sujet.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

